

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 26 novembre 2007.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
André DEMOULIN - Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOEL-TONNON - Guy MICLOTTE – Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - Bérangère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC – Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT :
Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusée : Oswalda RICHIR-ROSSEEL : Conseillère communale.

La séance est ouverte à 20 heures 5 minutes.

Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2007.

Mme Verstraeten souhaite modifier son intervention dans les communications au sujet du projet d'intégration d'enfants en situation de difficulté de type dysphasie, dyscalculie et dyslexie à l'école de Corroy. Mme Troosters et Mme de Baets souhaitent que l'on note dans le procès-verbal que ce sont elles qui ont demandé l'inscription d'un point complémentaire à l'ordre du jour. Mme Troosters souhaite une modification dans les points d'instruction publique dans le huis clos, étant donné que le troisième point inscrit dans la convocation au Conseil ne correspond pas au point délibéré en séance. MM. Demoulin et Van der Straten s'abstiennent au vote sur ce procès-verbal de la séance du 29 octobre 2007, étant donné qu'ils étaient absents et excusés à cette séance. Le procès-verbal de cette séance du 29 octobre 2007 sera approuvé à la fin de la présente séance.

Les conseillers se réjouissent qu'un compte-rendu du Conseil soit établi en plus du procès-verbal officiel. Ce compte-rendu figurera sur le site Internet de même que le procès-verbal officiel.

Communications.

Aucune communication du pouvoir de tutelle n'a été reçue depuis la dernière séance.

Diverses communications sont émises par les membres du Collège communal :

- Mme Verstraeten signale que le Conseil consultatif communal de la personne handicapée a été mis en place le 10 octobre dans notre commune et qu'un folder informatif sur ce Conseil sera prochainement disponible à l'administration communale, au CPAS ainsi que dans les commerces de la commune.

- M. Decorte signale qu'un habitant de Chaumont-Gistoux, M. Jean-Pascal van Ypersele a été récemment élu co-Prix Nobel de la Paix, ce qui méritait d'être souligné.

M. Denis entre en séance.

SEANCE PUBLIQUE

I. Affaires générales.

- **Réunion du prochain Conseil communal (Réunion conjointe avec le Conseil du CPAS) – Information**

Délibération

- **Police de la circulation routière – Modification du règlement général de la circulation routière – Réservation d’emplacements de stationnement aux véhicules de police Rue Champ des Buissons.**

Délibération

- **Modification du statut des agents constatateurs.**

Délibération

- **Tutelle sur les établissements subordonnés :**
 - a. **Fabrique d’église Notre Dame de Longueville – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

Délibération

- b. **Fabrique d’église Sainte Catherine de Bonlez – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

Délibération

- c. **Fabrique d’église Saint Martin de Dion-le-Val – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

Le Conseil communal décide de reporter l’examen de ce point à la prochaine séance. L’Echevin des finances souhaite au préalable rencontrer le Président de la fabrique d’église afin d’évoquer avec lui la part communale prévue dans ce budget.

- d. **Fabrique d’église Notre Dame de Dion-le-Mont – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

Délibération

- e. **Fabrique d’église Saint Bavon de Chaumont – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

Délibération

- f. **Fabrique d’église Saint Etienne de Corroy – Budget pour l’exercice 2008 – Avis.**

Délibération

- g. **Fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart – Budget pour l'exercice 2008 – Avis.**

Délibération

Mme de Baets ne participe pas au vote sur le point suivant.

- h. **Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Gistoux – Budget pour l'exercice 2008 – Avis.**

Délibération

Mme de Baets réintègre la table des délibérations pour l'examen des points qui suivent.

- i. **Fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart – Modification budgétaire N°1 pour l'exercice 2007 – Avis.**

Délibération

- **Intercommunales :**

- **Sedilec – Plan stratégique 2008-2010 – Points demandés en urgence.**

Considérant que, depuis l'envoi de l'ordre du jour aux conseillers communaux, les différents documents des assemblées générales des intercommunales Sedilec, Seditel et Sedifin ont été transmises à l'administration communale, M. Decorte, président de l'assemblée, demande l'urgence pour examiner l'ensemble de ces points incluant notamment le plan stratégique 2008-2010 de Sedilec, mais également celui de Seditel et celui de Sedifin. L'urgence est approuvée à l'unanimité.

- **Point en urgence - Sedilec – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 14 décembre 2007.**

Délibération

- **Point en urgence - Seditel – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 14 décembre 2007.**

Délibération

- **Point en urgence - Sedifin – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire du 14 décembre 2007.**

Délibération

- **IBW – Assemblée générale du 18/12/2007 – Plan stratégique 2008-2010.**

Délibération

- **Règlement sur la mise à disposition des salles et matériel – Modifications – Approbation.**

Délibération

II. Budget et finances communales.

- **Budget communal pour l'exercice 2007 – Modification budgétaire N°2 – Approbation.**

Délibération

- **Fiscalité communale – Arrêt des redevances et taxes :**

Le Conseil communal entame un débat sur le vote des centimes additionnels au précompte immobilier et sur les additionnels à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2008.

M. Landrain présente ces points par la lecture du communiqué de presse suivant :

« Depuis le début de la nouvelle législature, en décembre 2006, le Collège communal fournit d'importants efforts pour assainir les finances communales.

Ainsi, les dépenses font l'objet d'une systématique et véritable « chasse aux gaspis », alors que, dans le même temps, les recettes sont quasiment bloquées ! Impact des réformes fiscales et du Fonds des communes non refinancé, impact de la paix fiscale, de la politique « partisane » relative à l'octroi des subsides et de la libéralisation du marché de l'énergie (perte de dividendes)...

Depuis décembre 2006, ...

- nous fonctionnons avec un Echevin de moins ;
- les frais compressibles l'ont été de 10% ;
- les diminutions obtenues sur l'ensemble des frais de fonctionnement sont de l'ordre de 2% ;
- nous avons négocié nos conventions de crédit avec les banques en vue d'obtenir les meilleurs taux et l'élimination d'une part importante des risques liés à la révision des taux ;
- un nouveau contrat pour les photocopieurs, plus avantageux, a été négocié ;
- les assurances ont fait l'objet d'un nouveau marché négocié ;
- des investissements en matière d'économies d'énergies ont été décidés ;
- un système de récupération des créances (accueil extrascolaire et repas scolaire) a été mis en place ;
- la collaboration et la concertation entre les services Technique et Environnement ont permis de substantielles économies ;
- les frais de représentation ont été supprimés ;
- les coûts d'envoi du journal Amalgame ont été réduits ;
- une réflexion globalisée et coordonnée est mise en place de manière systématique dans tous les secteurs de l'activité communale.

La clôture des comptes 2003, 2004, 2005 et 2006 permet, en outre, d'avoir enfin une vision réelle et objective de l'état de nos finances, ce qui permettra aux autorités de tutelle à constater que tout ne va pas si bien à Chaumont-Gistoux.

Ces mêmes pouvoirs (fédéral et régional) imposent en plus aux communes des missions et des charges financières et administratives qui les mettent en grande difficulté :

- la réforme fédérale des polices ;
- la réforme fédérale des services d'incendie et la remise à niveau des infrastructures et des équipements ;

- l'exigence régionale du coût-vérité des déchets ;
- les charges régionales supplémentaires en matière d'aménagement du territoire et de logement ;
- le surcoût en éclairage public ;
- l'égouttage prioritaire à construire et le remboursement des emprunts qui y sont consacrés ;
- le taux de TVA de 21 % pour les travaux immobiliers effectués par les communes ;

Si Chaumont-Gistoux veut pouvoir répondre aux nombreuses exigences (parfois sans nuance) de sa population en ce qui concerne l'enseignement, la voirie, la sécurité, la mobilité, l'embellissement, l'égouttage, l'accueil de la petite enfance...

Si Chaumont-Gistoux veut aller de l'avant et faire plus en matière sociale, culturelle et de développement durable

Si Chaumont-Gistoux veut répondre à ses lourdes obligations en matière de maintien de son patrimoine immobilier, et en particulier ses églises,

Si Chaumont-Gistoux veut continuer à présenter son budget en équilibre (ce qui n'était plus arrivé depuis de nombreuses années !) et en rayer la spirale de l'endettement.

Si Chaumont-Gistoux ne veut pas être « bâillonnée » par la tutelle régionale mais plutôt négocier avec elle un plan de gestion qui lui permettra de conserver son autonomie et ses capacités d'action.

A l'instar d'autres communes, qui sont d'ailleurs loin d'être dans notre situation financière, nous devons prendre la décision difficile mais indispensable d'augmenter l'impôt sur les personnes physiques (IPP) à 8 %, au lieu de 7 %, et le précompte immobilier (PI) à 2.200 centimes additionnels au lieu de 1.900, tout en restant dans la moyenne régionale et provinciale. »

M. Lambert émet quelques réflexions suite à ces propos :

« Nous sommes tous conscients de la situation financière dans laquelle se trouve notre commune aujourd'hui et il me semble inapproprié et inutile de discuter des responsabilités passées des uns et des autres car cela ne changera rien – hélas - à notre problème d'aujourd'hui.

Une solution évidente semble être, comme nous y avons été habitués pendant de nombreuses années en Belgique, d'aller chercher l'argent dans les poches du contribuable ... et pourquoi pas de lever des taxes supplémentaires au niveau communal pour corriger une gestion inefficace du passé et supporter les dépenses héritées – principalement du fédéral.

Je suis toutefois surpris par la décision du Collège de proposer cette augmentation de taxes aujourd'hui, dans ces proportions, trois ans à peine après en avoir voté une autre - importante, et un an après sa mise en place ; ceci pour les raisons suivantes :

Résultats incomplets... Quoique pas florissante, pour sûr, nous ne connaissons toujours pas aujourd'hui la situation financière exacte de notre commune, n'ayant toujours pas les comptes 2005 et 2006 approuvés ; nous n'avons aucune visibilité sur la performance financière de 2007 par rapport à un budget, qui nous le savons, comportait des erreurs reportées du passé. Nous n'avons aucune visibilité sur les dépenses 2008 ni sur un plan à 3 ans.

Plus de recettes... Toutes les pistes qui pourraient conduire à des recettes alternatives ont-elles été envisagées ? Se contenter des recettes fiscales provenant des personnes physiques comme principale source de revenus n'est pas viable à terme. Côté des locomotives économiques que sont Wavre et LLN, il est plus que temps de se poser sérieusement la question de savoir si nous voulons permettre à des sociétés génératrices d'emploi et de revenus – tout en étant respectueuses de l'environnement- de venir s'installer sur une partie

de notre territoire – et si la réponse est oui, de mettre en œuvre un plan d'action sur les 3 ans à venir.

Contrôle des dépenses... Malgré des initiatives inédites et louables de notre Echevin des Finances de se pencher sur des dépenses structurelles et de renégocier, par exemple, les charges de la dette ou les contrats d'assurances, a-t-on la garantie que le contrôle des dépenses annoncé est appliqué de manière optimale ? Pour ma part, je n'ai pas cette garantie que les moyens communaux sont utilisés de manière optimale et exclusive aux tâches qui incombent au personnel communal. Je suis par ailleurs toujours dans l'attente de l'organigramme communal demandé et promis il y a plus de 6 mois.

Moins de dépenses... Connaissant la particularité de Chaumont-Gistoux vis à vis de l'offre éducative, ne devrait-il pas y avoir enfin analyse et débat sur le besoin réel de maintenir la totalité des 5 écoles communales et les coûts disproportionnés qu'elles représentent pour une petite entité comme la nôtre ? En bon père de famille et dans l'intérêt de tous, n'est-il pas responsable de se priver de certains luxes ?

Tout maintenant ? Au début de cette réunion du Conseil, je ne connaissais pas les aspects rationnels qui justifient cette décision, ni l'impact financier exact sur les 3 ou 5 années à venir. Quel est le résultat escompté de cette augmentation des taxes ? A un an ? A deux ans ? A cinq ans ? La décision est-elle irréversible ? Peut-on s'attendre à une diminution de ces taxes une fois le trou financier comblé ?

Une taxation élevée refroidira les candidats désirant s'installer dans notre commune – et je ne parle même pas des jeunes, y compris les nôtres, pour qui déjà le prix du m² est devenu impayable !

Des scénarios intermédiaires ont-ils été envisagés ? 7.5% au lieu de 8% ; 2,000 centimes additionnels au lieu de 2,200 ? Si oui, pourquoi n'ont-ils pas été retenus ?

Une telle décision, dans une période où tout augmente dramatiquement pour tous, où se chauffer, se nourrir, ou se rendre à son lieu de travail peut devenir un luxe pour certains – ne méritait-elle pas une ou plusieurs réunions de la Commission des Finances ?

Pour ces raisons, je ne peux marquer mon accord avec cette proposition, reconnaissant cependant que des pistes doivent être trouvées au plus vite pour assainir les finances de notre Commune, une augmentation des taxes limitée ne devant en être qu'une parmi d'autres. »

M. Landrain répond à ces réflexions. Il souligne que le projet de budget communal 2008 impose ces augmentations de taxes et que la Tutelle presse les communes à arrêter ces taxes au mois de novembre. Concernant la recherche de revenus alternatifs, M. Landrain souligne la répartition peu positive pour la commune du fonds des communes et des subsides. Il se pose également la question du niveau de productivité du personnel communal. Concernant les écoles, il souligne qu'il serait intéressant de s'interroger sur les systèmes d'écoles, sur les frais annexes qui sont considérables. Mais il insiste sur le fait que le Collège communal ne disposait pas de temps pour établir un business plan et que le taux de 8% d'additionnels est une bonne moyenne de ce qui se fait dans le cluster de Chaumont-Gistoux, cluster incluant Grez-Doiceau, La Hulpe, Beauvechain, Rixensart, Lasne, Waterloo, mais également au niveau régional Chaudfontaine, Esneux, Gerpinnes, Nandrin, Neupré.

Mme Aubecq intervient au nom du groupe MR :

« Le groupe MR juge que la volonté du Collège de majorer les additionnels manque de correction tant vis-à-vis du citoyen que vis-à-vis de l'opposition. Le groupe MR estime que les majorations sont prématurées et arbitraires.

- manque de correction vis-à-vis des habitants de Chaumont-Gistoux : le groupe ARC leur a proposé en campagne de "relever le défi audacieux de redresser la situation et d'enrayer l'hémorragie en essayant d'éviter de nouvelles augmentations d'impôts". Moins de 365 jours

après l'accession au pouvoir, on constate que le défi n'est pas relevé. On allait consulter les habitants pour toute décision importante et ils n'ont pas été informés préalablement à ce conseil, ni lors des rencontres citoyennes, ni lors du Conseil précédent où l'on a pourtant longuement communiqué sur la hausse de la taxe immondice.

- manque de correction vis-à-vis des membres de l'opposition : le point n'a été mis à l'ordre du jour d'aucune commission finances.

- hausses prématurées et arbitraires : en campagne, ARC proposait notamment de trouver des alternatives à une fiscalité qui repose sur des additionnels et d'utiliser les ressources disponibles plutôt que de recourir à l'augmentation systématique des impôts.

La majorité précisait dans sa déclaration de politique générale que les préalables à une saine gestion seraient établis : tableau de bord et contrôle trimestriel, réduction drastique des coûts,

...

Quelles mesures ont été prises ? La majorité n'en a abordé que quelques-unes lors des différents Conseils (révision des assurances et de la dette entre autres).

Quelles autres mesures ont été prises ? Quand on envisage de recourir à l'argent des citoyens, même les plus petites économies sont indispensables.

En matière de comptes, on n'est pas plus avancé que lors du vote des additionnels 2007 (inchangés eux). 2003 a été approuvé avec réserves. Pour 2004 et 2005, nous n'avons pas d'information quant à l'état d'avancement de leur approbation en tutelle. 2006 ne nous a pas encore été présenté à ce jour.

La majorité s'est engagée à établir un programme d'actions financièrement crédible et à adapter la fiscalité au programme et au budget. Quel est ce programme, quels sont les investissements prioritaires et quel en est le coût ? Qu'en est-il du budget 2008 ? »

M. Decorte signale qu'il n'est nullement inscrit dans la déclaration de politique communale que le recours à l'impôt ne pourrait être envisagé. D'autre part, M. Landrain souligne que si cette augmentation n'était pas à l'ordre du jour d'une commission des finances, on a néanmoins évoqué cette éventualité d'y avoir recours.

M. Mignon souligne les hausses des coûts de l'électricité, de l'éclairage public, du service incendie, du service de police, de l'énergie en général, hausses qui entraînent cette augmentation de taxes.

M. Guilmot préfère retenir « qu'il eut mieux valu... mais que le Conseil est pressé par le temps ».

M. Decorte souligne que le Collège a établi un constat et l'affine davantage, que le Collège évalue les outils de gestion de l'administration mais que le Collège doit surtout éviter de commettre la même erreur qu'en début de la précédente législature où une hausse de taxe avait été envisagée puis laissée de côté... pour être votée plus tard, trop tard.

Mme de Baets souligne que ce dossier aurait dû être évoqué en long et en large en commission des finances et que, s'il faut augmenter les taxes, le Collège le fait dans des proportions importantes.

M. Mertens évoque le problème de communication déclaré plus haut par Mme Aubecq. Il signale qu'un communiqué de presse a été remis aux journaux et qu'un article sera publié à ce sujet dans le prochain journal communal Amalgame.

Mme Troosters est irritée par le fait qu'elle estime que tout ce débat aurait dû être abordé plus tôt par les conseillers plutôt que juste le soir où la décision doit être prise.

Mme Aubecq souligne que, lors de la précédente séance du Conseil communal, le Collège a évoqué la hausse de la taxe sur la collecte des déchets mais n'a point parlé de la hausse des additionnels et des centimes additionnels à l'IPP. M. Landrain répond qu'au moment de cette séance, le Collège n'avait pas encore décidé de cette augmentation de taxes.

○ **Centimes additionnels au précompte immobilier.**

Délibération

- **Additionnels à l'impôt des personnes physiques.**

Délibération

- **Taxe sur l'enlèvement de déchets ménagers et assimilés.**

Délibération

III. Aménagement du territoire – Urbanisme.

- **Demeure & Prestige – Cession d'une bande de terrain à front de la Rue St Roch.**

Délibération

- **Règlement relatif aux citernes à eau de pluie – Approbation.**

Délibération

Mme Noël-Tonnon sort de séance.

IV. Environnement.

- **Zones humides et étangs de la vallée du Ronvau – Approbation d'une convention visant à ériger une réserve naturelle domaniale.**

Délibération

Questions – Réponses.

Aucune question n'est posée par les conseillers communaux.

SEANCE A HUIS CLOS

Instruction publique.

- **Remplacement d'enseignants – Ratifications**

Délibération

- **Nouvelles désignations - Ratifications**

Délibérations

Procès-verbal de la séance du 29 octobre 2007.

Par 17 oui et deux abstentions (MM. Demoulin et Van der Straten), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite, sous réserve d'y appliquer les remarques de Mmes Verstraeten, Troosters et de Baets.

La séance est levée à 23h55.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE